

# Communication sur le Progrès

## Groupe ACENSI

Pacte Mondial des Nations Unies  
**Novembre 2012**



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

## Table des matières

---

Déclaration de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies .....	3
<i>Thibault Blin, Directeur Général du Groupe ACENSI</i> .....	3
Principes relatifs aux droits de l'homme .....	4
<i>Evaluation, politique et objectifs</i> .....	4
<i>Mise en œuvre</i> .....	4
<i>Mesure des résultats</i> .....	4
Principes relatifs aux conditions de travail .....	5
<i>Evaluation, politique et objectifs</i> .....	5
<i>Mise en œuvre</i> .....	5
<i>Mesure des résultats</i> .....	5
Principes relatifs à l'environnement.....	7
<i>Evaluation, politique et objectifs</i> .....	7
<i>Mise en œuvre</i> .....	7
<i>Mesure des résultats</i> .....	7
Principes relatifs à la lutte contre la corruption.....	7
<i>Evaluation, politique et objectifs</i> .....	8
<i>Mise en œuvre</i> .....	8
<i>Mesure des résultats</i> .....	8

## **Déclaration de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies**

---

**Thibault Blin, Directeur Général du Groupe ACENSI**

---

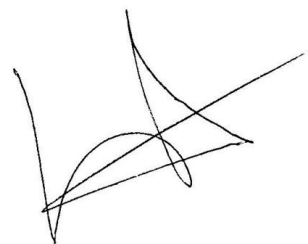
*En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies en 2010, le groupe ACENSI s'est engagé à poursuivre son développement dans le respect des 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.*

*Au-delà de ces 10 principes universellement acceptés, ACENSI a placé les valeurs humaines, sociales et environnementales au cœur de ses préoccupations : aujourd'hui, nous avons la conviction que répondre aux besoins en énergie, optimiser l'utilisation des ressources, privilégier le dialogue, l'innovation sociétale et la diversité au sein de l'entreprise sont des défis plus que jamais d'actualité.*

*ACENSI est une société dont le modèle de croissance solide et équilibré permet une réponse variée et complète à l'ensemble de ces défis. L'utilisation quotidienne de ressources et de matériel écologiques, le recours à des fournisseurs responsables, notre politique de recrutement équitable et les opportunités offertes pour le développement personnel de nos collaborateurs sont autant d'actions que nous menons au quotidien, et qui constituent notre ligne de conduite.*

*Cette année, nous renouvelons notre engagement au Pacte Mondial des Nations Unies et nous souhaitons communiquer sur les progrès réalisés comme sur nos objectifs pour l'avenir.*

M. Thibault BLIN  
Directeur Général, Groupe ACENSI  
Le 15 novembre 2012



## Principes relatifs aux droits de l'homme

---

### Evaluation, politique et objectifs

---

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence, et veille à ce que ses propres salariés soient informés de leurs droits et qu'ils respectent à leur tour, dans le cadre de leur travail, ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

### Mise en œuvre

---

#### Politique Humaine et Sociale

---

Nous avons rédigé et formalisé une politique humaine et sociale propre à ACENSI. Par celle-ci, nous condamnons par tous les moyens le recours au travail forcé (conventions n°29 et 105 de l'Organisation internationale du Travail) et celui du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT). Nous veillerons à ce que nos partenaires commerciaux ne recourent pas à de telles pratiques.

#### Charte Achats

---

Afin de prolonger les valeurs d'ouverture, d'équité et de solidarité qui sont les nôtres, nous invitons nos fournisseurs à s'engager et à agir à nos côtés à travers l'adhésion à notre Charte Achats. Celle-ci les incite à respecter et faire respecter les législations et réglementations applicables au niveau européen ou international dans le domaine des droits fondamentaux de la personne humaine.

#### Code de conduite interne et professionnel

---

Nous possédons également un code de conduite interne et professionnel détaillé, qui permet de porter à la connaissance de nos collaborateurs les engagements d'ACENSI, en matière de protection des biens et des personnes. Notamment, les locaux d'ACENSI sont aménagés de sorte à respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le code de conduite interne stipule que les consultants ACENSI doivent porter immédiatement à la connaissance de la hiérarchie toute anomalie qui serait identifiée dans les domaines de la protection des personnes et des biens lorsqu'ils sont en mission chez un client. Nous veillons aussi à ce que nos consultants en mission à l'extérieur travaillent dans des lieux conformes aux règles en vigueur et à sa politique en matière de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

#### Mesure des résultats

---

Sur la période de la COP, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.

## Principes relatifs aux conditions de travail

---

### Evaluation, politique et objectifs

---

ACENSI s'engage à promouvoir et à respecter la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective. ACENSI veille également à lutter contre la discrimination de toute forme via une politique de recrutement équitable. Enfin, ACENSI s'efforce de créer un terrain de travail favorable au bien-être de ses collaborateurs, au développement de leurs compétences, et à la cohésion au sein du Groupe.

### Mise en œuvre

---

#### Diversité & Non-discrimination

---

Nous avons la chance de faire partie des entreprises employant des hommes et femmes d'âges, de cultures et d'origines diverses. Conscients de cette richesse, nous nous sommes toujours employés à lutter contre toute forme de discrimination en matière d'emploi, de rémunération et de profession, un engagement formalisé par la Politique Humaine et Sociale ACENSI.

#### Développement des compétences

---

Chaque collaborateur bénéficie d'un suivi personnalisé. En complément des divers points d'avancement projet (point mensuel, point de fin de projet...), un bilan de compétences annuel permet de suivre l'évolution du savoir-faire technique et fonctionnel d'un consultant. Ce suivi opérationnel nous permet de définir avec lui un plan d'accompagnement afin de gérer au mieux sa carrière : formation, coaching, étude interne...

#### Bien-être au travail & Esprit de cohésion

---

Nous avons mis en place un portail web accessible à tous nos collaborateurs. A travers ce portail, ces derniers peuvent s'informer sur la société, gérer leurs absences ou encore formuler une requête auprès des différents services de l'entreprise, de façon simple et rapide. Le principe d'une newsletter a également été mise en place afin d'informer nos collaborateurs des actualités de la société. Pour renforcer la cohésion interne, nous organisons fréquemment des manifestations extra-professionnelles : soirées culturelles, séminaires, expéditions sportives, etc. Nous avons une démarche active dans le développement de la culture d'entreprise.

### Mesure des résultats

---

#### Diversité & Non-discrimination

---

Notre ratio Hommes/Femmes est resté stable de l'année 2011 à 2012. Nous nous employons à recruter des hommes comme des femmes, de manière totalement impartiale, dans un secteur qui demeure encore fortement masculin. En 2012, 5% des collaborateurs ACENSI sont des étrangers, alors que ce ratio était de 3,5% en 2011. Afin de lutter à sa façon contre la discrimination en matière d'emplois, ACENSI travaille avec la Sellerie Parisienne qui est un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Par ce biais, ACENSI contribue à l'intention des personnes handicapées en commandant chaque année un ensemble de goodies.

En 2012, nous avons commandé **1000 stylos, et d'autres goodies** (mugs, balles anti-stress...). En 2011, nous leur avons commandé des boîtes à bonbons et des paniers repas. En 2010 nous avons réalisé un repas de Noël en collaboration avec l'ESAT « Les Fourneaux de Marthe et Matthieu ». **Au total, nos achats auprès d'ESAT ont augmenté de près de 500% entre 2010 et 2012** (et de 50% entre 2011 et 2012).

#### Développement des compétences

---

Nous avons particulièrement à cœur le recrutement de nos collaborateurs dans une perspective de long terme. Ainsi, le taux de CDI au sein du groupe ACENSI est très élevé. En 2012, **99,5% de nos collaborateurs sont en CDI**, contre 98,8% en 2011.

Concernant les formations, les dépenses de formation interne du groupe ACENSI (instituts) ont augmenté de **29% de l'année 2011 à 2012**.

## Bien-être au travail & Esprit de cohésion

---

En octobre 2012, le groupe ACENSI a agrandi ses locaux en se dotant d'un étage supplémentaire : la surface de ses locaux est passée **de 543 m<sup>2</sup> à 736 m<sup>2</sup>**, soit une croissance de plus de **35%** de l'environnement de travail. Cet espace supplémentaire a permis à l'ensemble de nos collaborateurs du siège de bénéficier d'un environnement de travail plus aéré et serein, ainsi que d'une nouvelle cafétéria tout équipée. De nouvelles salles de réunions ont notamment été ouvertes, ce qui a permis une meilleure gestion des rendez-vous.

En septembre 2012, une chargée de communication a été recrutée à plein temps, afin de renforcer les actions de communication interne du Groupe.

Au total en 2012, **8 événements internes** ont été organisés contre **4 événements** en 2011 : de nouvelles activités ont été imaginées telles qu'un concours photo, une vente privée de costumes ou bien un cours de cuisine, afin de rassembler un grand nombre de collaborateurs lors de moments de loisirs et de détente.

En octobre 2012, un sondage a été réalisé sur notre site intranet afin de mieux comprendre les attentes de nos collaborateurs. Plus d'un quart de nos collaborateurs ont répondu au sondage, permettant ainsi au Service Communication de proposer des animations toujours plus adaptées à leurs centres d'intérêt.

## Principes relatifs à l'environnement

---

### Evaluation, politique et objectifs

---

Que ce soit à l'embauche ou tout au long de sa carrière, chaque salarié d'ACENSI est invité à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à préférer les outils de travail les plus respectueux de l'environnement dans l'exercice de ses fonctions. Pour son fonctionnement, ACENSI a privilégié l'usage de technologies respectueuses de l'environnement et le recyclage.

### Mise en œuvre

---

#### Economies d'énergie

---

Notre direction technique a depuis longtemps favorisé des postes et serveurs informatiques peu consommateurs en énergie (serveurs PowerEdge R210 conçus selon la norme Energy Smart). L'utilisation de Wattmètres nous permet de contrôler leur consommation électrique réelle. La température de notre salle de serveurs est maintenue à 25°C, ce qui permet de limiter notre consommation en climatisation.

#### Gestion des déchets papier

---

Nous poussons nos collaborateurs à limiter l'impression des documents aux cas de forte nécessité et notre Direction Administrative et Financière privilégie au quotidien la dématérialisation des documents.

Toutes les imprimantes ont été remplacées par des imprimantes recto/verso. Nous proposons un espace de stockage important afin d'éviter les impressions inutiles. Notre newsletter mensuelle interne est exclusivement électronique depuis le mois de Juin 2011.

En octobre 2012, nous sommes passés au « Fax to mail » : un fax nouvelle génération a été acquis afin de traiter la réception des fax par email, sans impression systématique.

#### Gestion des autres déchets

---

Dans l'objectif de recycler notre matériel informatique, nous faisons remplir à nouveau nos cartouches d'encre vides afin de nous en resservir sans gaspillage de plastique. Nos collaborateurs sont sensibilisés à adopter des comportements économes en ressources (affiches pour limiter l'utilisation des gobelets plastique).

#### Achats responsables

---

Nous utilisons du papier d'impression provenant d'industries certifiées de la norme de développement durable ISO14001 (papier 75 g/m2 « Eco & Light » nécessitant peu de ressources naturelles et une consommation de bois, d'eau et d'énergie inférieure à celle requise pour un papier standard 80g).

Par le biais de sa Charte Achats, ACENSI s'est engagé à orienter ses choix immobiliers, commerciaux et de fournitures en cohérence avec sa politique RSE (papier, cartouches d'encre, stylos recyclés...). Toutes les fournitures de bureau sont commandées auprès d'un fournisseur certifié ISO 14001.

#### Mesure des résultats

---

Grâce à notre politique de sensibilisation auprès de nos collaborateurs, **les consommations annuelles de papier par collaborateur et de gobelets en plastique par collaborateur ont diminué de 13%**. En effet, notre consommation globale est restée stable, bien que le nombre de collaborateurs présents au siège ait augmenté de 2011 à 2012.

Grâce à l'achat de notre fax nouvelle génération, nous comptons éviter l'impression inutile de **1500 feuilles de papier par an** environ (réception de publicités, envoi et réception de fax pour commandes/appels d'offre...).

Pour 2013, nous avons le projet de recycler notre matériel informatique obsolète par le don de celui-ci à des organismes de récupération qui les reconditionnent. L'acquisition de processeurs Intel de 3<sup>ème</sup> génération va nous permettre de renforcer notre démarche. Nous projetons également de configurer les imprimantes par défaut en noir et blanc, afin de limiter la consommation des cartouches d'encre. Enfin, concernant le recyclage du papier et autres déchets, une première démarche a été enclenchée suite à l'initiative de l'une de nos consultantes. Nous avons le projet de le mettre en place prochainement.

## Principes relatifs à la lutte contre la corruption

---

### Evaluation, politique et objectifs

---

Bien qu'ACENSI s'engage formellement à lutter contre toute forme de corruption dans le cadre de ses activités, sa nature et sa composition ne lui permettent que de mener une démarche limitée en la matière.

Pourtant, notre code de conduite a déjà posé les fondements de notre politique dans ce domaine, en délimitant les cas de conflits d'intérêts, les possibilités de dons dans le cadre de projets de mécénat, les règles relatives au droit de la concurrence, la confidentialité et la sélection des fournisseurs.

### Mise en œuvre

---

#### Conflits d'intérêts

---

Chaque collaborateur fait preuve de loyauté et déclare sans délai à la hiérarchie toute situation dans laquelle son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts d'ACENSI dans l'exercice de ses activités. Il s'agit notamment des relations avec les fournisseurs, clients, concurrents identifiés et toute organisation ou personne en relation avec ACENSI, ou cherchant à y entrer. Les collaborateurs doivent éviter de se placer intentionnellement dans des situations de conflits d'intérêts.

#### Mécénats, dons

---

Dans ce domaine, nos interventions sont caractérisées par l'absence de contrepartie administrative ou commerciale. Le groupe ACENSI n'intervient qu'en qualité de partenaire sans responsabilité de maître d'œuvre ou d'opérateur et n'apporte son concours, dûment finalisé, qu'à des projets ou actions dont les initiateurs prennent en charge la conduite après avoir accompli l'ensemble des démarches légales et administratives requises et obtenu toutes les autorisations et garanties nécessaires.

#### Droit de la concurrence / Confidentialité

---

Enfin, nous nous conformons au droit français et européen de la concurrence et au droit correspondant de chacun des pays où elle est amenée à exercer son activité. La direction et le personnel sont sensibilisés à l'ensemble des questions de confidentialité professionnelle et sont informés de leur devoir de discrétion à l'égard de leurs proches.

#### Sélection des fournisseurs

---

Nous nous attachons à éviter toute forme de favoritisme dans le cadre du choix de ses fournisseurs. Ainsi, pour chaque nouvelle prestation, plusieurs devis sont réalisés sur les mêmes critères afin de permettre le choix le plus impartial possible.

#### Mesure des résultats

---

Sur la période de la COP, aucun jugement, ordonnance, amende ou autre événement dans le domaine de la corruption, de l'extorsion de fonds ou des pots-de-vin, n'a été rapporté.